

La signature électronique cherche ses marques

SECURITE La dématérialisation des échanges reste soumise à l'aléa de la protection des documents circulant sur les réseaux. Solution : la signature certifiée.

Depuis mars 2001, le décret de transposition d'une directive européenne de 1999 donne la même valeur juridique aux documents échangés sur Internet, intranet, extranet que l'écrit sur support papier. La législation distingue la signature électronique «standard» de la signature «avancée», basée sur «un certificat qualifié et créée par un dispositif sécurisé de création de signature».

D'abord les indépendants

Une profusion d'opérateurs de services de certification (OSC) est donc née, lesquels proposent des outils de signature avancée via une carte à puce personnalisée et un lecteur de cartes relié à l'ordinateur. Un émiettement du marché qui fragilise économiquement les prestataires et empêche les clients potentiels de s'équiper d'une solution pérenne. Ainsi, La Poste a lancé Certinomis, tandis que France Télécom, le fabricant de

cartes à puce Gemplus, Banques populaires et l'Américain Verisign ont formé le tour de table de Certplus. Dernier acteur de poids : la Caisse des dépôts et consignations, via Zantaz, a noué un partenariat avec Certeurope.

La généralisation de la signature électronique certifiée dépend dorénavant plus de la capacité des prestataires à se concentrer sur une solution standard ou, du moins, à rendre compatibles leurs applications. En revanche, le potentiel de diffusion existe, notamment auprès des courtiers en assurances. « Dans un premier temps, nos efforts commerciaux ont porté sur les professions du droit (Certigrefe pour les tribunaux de commerce) et du



Le kit contenant le lecteur de cartes à puce et le logiciel coûte environ 288 €. Il faut ajouter chaque année 60 € pour renouveler le certificat d'utilisation.

chiffre (Le Chaînon manquant pour les experts-comptables), précise Philippe Fabre-Falret, président de Certeurope. Nous visons à présenter les courtiers, en raison de leur statut d'indépendant. » À terme, les grands comptes feront l'objet d'une commercialisation du service en sous-traitance, ce qui permettra d'abaisser les

coûts de déploiement. Outre la signature électronique, Certeurope a l'ambition de devenir un acteur clé de la dématérialisation des documents, puisqu'il propose aussi la solution d'archivage en ligne certifiée Cert@rchiv, ainsi que celles d'horodatage, de recouvrement et de traçabilité. ●

GÉRALD BOUCHEZ